

DIRECTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DU CONTENTIEUX

APPROVISIONNEMENT

PARIS, le 26 Juillet 1940

Monsieur Hostenbaum

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous
êtes autorisé à procéder à la réouverture de votre
Boucherie sis *52 R. des Rosiers*
Paris 4^e

~~Vous voudrez bien adresser avant cette ouverture,
l'inventaire des marchandises en votre possession à la
Préfecture de la Seine (Bureau de l'Approvisionnement)
8 rue Lobau PARIS (4^e).~~

Cet inventaire devra être établi contradictoirement
et signé par vous-même et une personne exerçant le même
commerce.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

POUR LE PIEFET ET PAR AUTORISATION
LE DIRECTEUR DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU
CONTENTIEUX p.i.:

A. J. J.